

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85400816.6

51 Int. Cl.⁴: **A 63 B 59/12**

22 Date de dépôt: 25.04.85

30 Priorité: 27.04.84 FR 8406649

43 Date de publication de la demande:
18.12.85 Bulletin 85/51

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Barrière, Christian**
Résidence Leclerc 147 av. du Général Leclerc
F-94000 Creteil(FR)

71 Demandeur: **Ray-Capet, Jean**
8, Parc de la Bérangère
F-92210 Saint Cloud(FR)

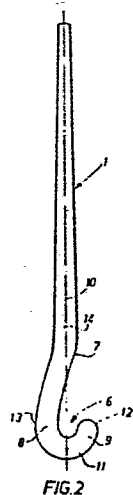
72 Inventeur: **Barrière, Christian**
Résidence Leclerc 147 av. du Général Leclerc
F-94000 Creteil(FR)

72 Inventeur: **Ray-Capet, Jean**
8, Parc de la Bérangère
F-92210 Saint Cloud(FR)

74 Mandataire: **Corre, André**
Cabinet Corre A. 17, rue Pasteur
F-92300 Levallois(FR)

54 Crosse de hockey.

57 Crosse de hockey constituée d'un manche (1) et d'une tête (6), caractérisée en ce que la tête (6) comporte une partie supérieure (7) déviée vers l'arrière, et des parties intermédiaire (8) et terminale (9) courbées vers l'avant où se trouve le centre de percussion (11) de telle façon que l'axe (10) du manche (1) passe sensiblement par le centre de percussion (11) de la tête (6), lorsque la crosse est suspendue par l'extrémité libre de son manche (1).



Crosse de hockey

L'invention concerne les crosses de hockey et plus particulièrement de hockey sur gazon ou en salle.

5

On a coutume de considérer que les crosses de hockey sur gazon sont constituées d'un manche rectiligne et d'une tête, cette dernière étant elle-même formée par une partie supérieure prolongeant le manche, une partie
10 intermédiaire coudée et une partie terminale comportant une zone d'impact. Le haut et le bas, l'avant et l'arrière, la gauche et la droite d'une crosse, dont il sera fait mention dans le présent mémoire, sont des notions pour le joueur lui-même lorsqu'il tient dans ses mains
15 la dite crosse inclinée devant lui en position normale de jeu au départ, la partie coudée de la tête reposant sur le sol et la partie terminale de celle-ci se relevant en direction du ciel. Ainsi cette partie terminale qui s'éloigne de l'axe du manche est dite l'avant de
20 la crosse. Lorsque l'on suspend une crosse de hockey sur gazon par l'extrémité libre de son manche (la poignée), la tête étant en bas, l'axe du manche s'incline vers l'arrière c'est-à-dire du côté opposé à celui de la partie terminale de la tête. Dans cette position, le
25 centre de gravité se situe hors de l'axe du manche, dans un plan vertical perpendiculaire à la surface de percussion.

Au cours du jeu, le joueur tient la crosse par la poignée,
30 la tête étant en bas et dirigée à l'opposé de lui, et pour arrêter ou frapper une balle il meut la dite tête au ras du sol. Pour ce faire, le joueur incline plus ou moins sa crosse, le manche ayant alors une direction opposée à celle qu'il a tendance à prendre
35 lorsqu'il est suspendu : ce qui oblige à un effort supplémentaire pour vaincre d'une part, cette tendance naturelle, et d'autre part, le couple de torsion engendré

par l'impact de la balle sur la surface de percussion, couple d'autant plus grand qu'est grande la distance du point d'impact à l'axe passant par le centre de gravité.

5

Une caractéristique essentielle du jeu de hockey sur gazon ou en salle est de n'utiliser que la face gauche de la tête, l'utilisation de la face droite étant prohibée. Au cours du jeu, pour faire progresser et guider sa
10 balle, selon la technique dite en "drible" et pour n'utiliser que la face autorisée, le joueur est obligé de faire tourner la tête de sa crosse alternativement et successivement dans un sens et dans l'autre, faisant ainsi pointé l'avant de la dite tête soit vers le ciel,
15 soit vers le sol. Ce mouvement de renversement alternatif qui permet d'agir sur une balle en déplacement est fondamental du jeu de hockey sur gazon ou en salle et le différencie ainsi d'autres sports tels que le hockey sur glace, le hockey sur roulettes, ou le golf.

20

Le but principal de l'invention est de remédier aux inconvénients précités et de faciliter les conditions du jeu ainsi que sa rapidité.

25

La crosse de hockey (sur gazon ou en salle) selon l'invention est caractérisée en ce que la tête comporte une partie supérieure déviée vers l'arrière et des parties intermédiaire et terminale courbées vers l'avant où se trouve le centre de percussion, de telle façon que
30 l'axe du manche passe sensiblement par le centre de percussion idéal de la tête. Dans une telle crosse l'axe du manche passe aussi approximativement par le centre de gravité lorsque la crosse est suspendue par l'extrémité libre du manche.

35

Pour mieux faire comprendre l'invention il est donné

ci-après un exemple de réalisation en référence aux
dessins annexés dans lesquels :

Fig. 1 est une vue latérale d'une crosse de hockey
5 sur gazon,

Fig. 2 est une vue de la face de cette même crosse
de hockey,

10 Fig. 3, 4, 5 sont des coupes à des niveaux différents.

Sur les dessins on voit clairement la forme de la crosse
équilibrée selon l'invention. Du haut en bas, on trouve
la poignée 2 de section approximativement circulaire,
15 puis le corps 3 du manche 1 qui offre une surface plate
4 de plus en plus prononcée dans le plan formé par
le dit manche 1 et la tête 6. Cette surface plate 4
est située du côté gauche du joueur. Toute la partie
plate 4 peut être utilisée au cours du jeu, et le point
20 d'impact idéal 11 et situé sur cette surface plate
4 dans la zone inférieure de la tête, environ à la
moitié de la hauteur de la dite zone inférieure. La
crosse présente une légère cambrure ou flèche visible
en Fig. 1 et dont le point maximal est en 5 du tiers
25 inférieur de la dite crosse. Suivant immédiatement le
manche 1 on trouve la partie supérieure 7 de la tête
6 qui comporte une déviation vers l'arrière 13, dans
le plan perpendiculaire à la cambrure 5 ainsi que cela
ressort nettement des Fig. 1 et 2. Le plat 4 se poursuit
30 sur la tête 6. La partie 8 intermédiaire est fortement
courbée vers l'avant 12 et est prolongée par la partie
terminale 9 de la tête 6, laquelle peut être arrondie
symétriquement par rapport à l'axe 10 du manche 1.
Le point d'impact 11 idéal tend à se confondre avec
35 le centre de percussion, lequel est situé aussi dans
la zone la plus basse de la plage 4 et dans le plan
de l'axe 10.

La déviation vers l'arrière 7 par rapport à l'axe 10 du manche 1 (voir Fig. 2) est au moins égale à la moitié de la largeur du bas de ce manche 1 soit environ trois centimètres.

5

Il est possible de réaliser des crosses ayant une déviation plus prononcée par exemple six centimètres ou plus pour certains types particuliers de crosses.

10 Selon l'invention l'ensemble de la crosse est particulièrement bien équilibrée, l'axe 10 du manche 1 passe approximativement par le point d'impact idéal 11 et le centre de gravité 14.

15 La présente crosse peut être réalisée en toute matière, notamment en bois, en matière plastique, en métal, en matériaux pleins ou lamifiés.

Revendications

1. Crosse de hockey constituée d'un manche (1) et d'une tête (6) caractérisée en ce que la tête (6) comporte
5 une partie supérieure (7) déviée vers l'arrière, et des parties intermédiaire (8) et terminale (9) courbées vers l'avant où se trouve le centre de percussion (11) de telle façon que l'axe (10) du manche (1) passe sensiblement par le centre de percussion idéal (11) de la tête
10 (6).
2. Crosse de hockey selon la revendication précédente, caractérisée en ce que l'axe (10) du manche (1) passe aussi approximativement par le centre de gravité (14)
15 lorsque la crosse est suspendue par l'extrémité libre du manche.
3. Crosse de hockey selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le manche
20 (1) présente une flèche ou cambrure (5) perpendiculaire à la face (4) plate de la crosse.
4. Crosse de hockey selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la partie
25 terminale (9) de la tête (6) est arrondie symétriquement par rapport à l'axe (10) du manche (1).
5. Crosse de hockey selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la déviation
30 vers l'arrière de la partie supérieure (7) de la tête (6) est sensiblement égale à trois centimètres.
6. Crosse de hockey selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la déviation
35 vers l'arrière est supérieure à trois centimètres.

1/1

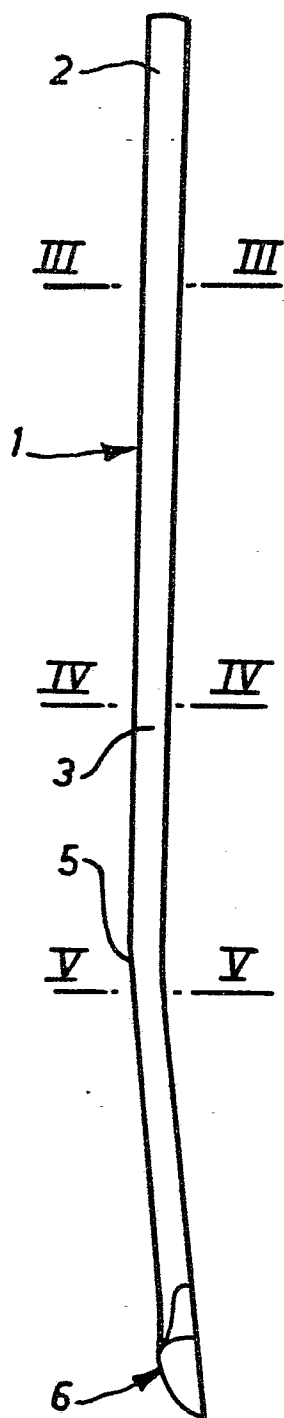


FIG. 1



FIG. 3



FIG. 4



FIG. 5

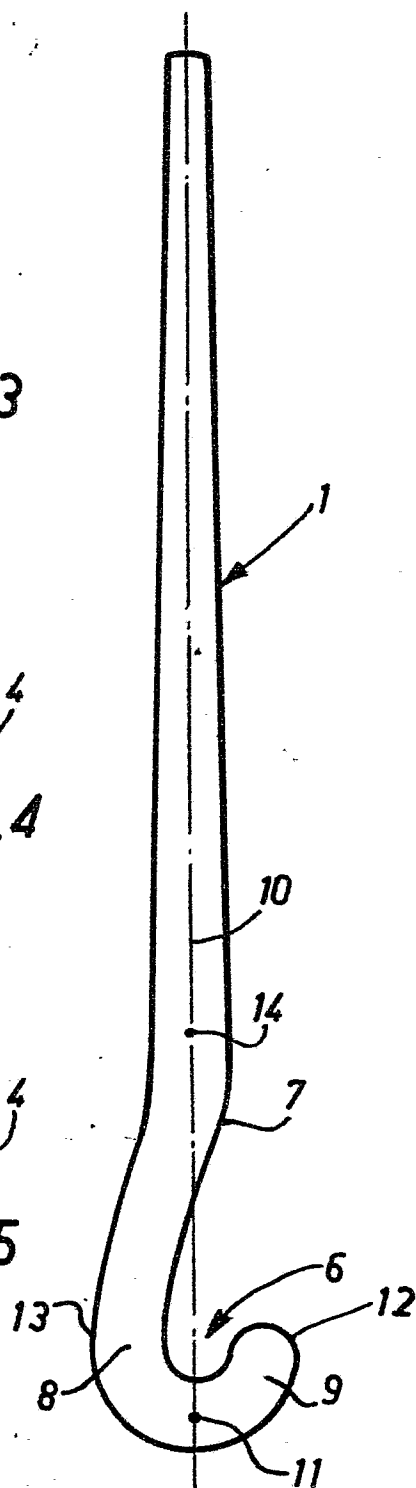


FIG. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	GB-A-1 363 000 (ROWAN) * Page 2, lignes 12-93; figures *	1,5,6	A 63 B 59/12
X	--- US-A-3 497 220 (SCOTT) * Colonne 1, lignes 30-55; colonne 2, lignes 18-72; figures *	1	
Y		2-6	
Y	--- US-A-4 227 694 (DRAKE) * Colonne 2; lignes 3-33; figures *	2,3	
Y	--- FR-A-2 521 434 (RUCANOR) * Page 5, ligne 29 - page 7, ligne 7; figures *	4-6	
A	--- GB-A-2 081 106 (THOMPSON) * Abrégé; figure 1 *	1-6	A 63 B
A	--- US-A-2 212 651 (SANDERSON) * Colonne 1, lignes 19-47; figures *		

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-08-1985	Examineur GERMANO A.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			